

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis

Du 19 aout 2019 au 23 septembre 2019

Par arrêté n°06/2019 en date du 15/07/2019, le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Douaisis arrêté par délibération du Comité Syndical du 26 mars 2019. Le siège de l'enquête publique se situe au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis (36, rue Pilâtre de Rozier - Parc d'activités Fort de Scarpe – 59 500 DOUAI).

OBJET,

Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunale déterminant un projet de territoire (habitat, économie, environnement, commerce...). L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis d'approuver par délibération le SCoT du Grand Douaisis et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des résultats de l'enquête publique.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du SCOT et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera du lundi 19 aout au lundi 23 septembre 2019.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Par décision n°E19000035/59 du 12 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné les membres de la commission d'enquête suivant : Monsieur Jean-Marie JACOBUS (Président de la commission d'enquête) et Messieurs Hervé MAILLARD et Patrick GABRIEL (Membres titulaires de la commission d'enquête).

LIEUX DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier peut être consulté, en format papier, dans les lieux suivants :

- Dans les 55 mairies des communes du périmètre du SCoT du Grand Douaisis aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (746 rue Jean Perrin – Parc d'activités de Dorignies – 59 500 DOUAI), du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Au siège de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (avenue du Bois de Lewarde – 59 287 LEWARDE), du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Au siège de l'enquête publique Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis (36, rue Pilâtre de Rozier - Parc d'activités Fort de Scarpe – 59 500 DOUAI).

Une version numérique du dossier peut être consultée sur le site internet du SCoT du Grand Douaisis à l'adresse suivante : <http://grand-douaisis.fr> et à l'adresse du registre numérique www.registre-numerique.fr/revision-scot-grand-douaisis.

Le dossier est disponible pour une consultation au format numérique au siège de l'enquête publique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

LES PERMANENCES

Les membres de la commission d'enquêtes se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet arrêté de SCoT aux lieux, dates et heures suivantes :

- le samedi 24 aout 2019 de 08h30 à 11h30 à la mairie d'Arleux ;
- le lundi 26 aout 2019 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Douai ;

- le vendredi 30 aout 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Arleux ;
- le vendredi 06 septembre 2019 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Somain;
- le samedi 07 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Sin-Le-Noble
- le lundi 09 septembre 2019 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Douai ;
- le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Aniche;
- le lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Somain.
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Arleux.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet par les Commissaires enquêteurs, aux adresses précitées, ainsi que pendant les permanences.

Le public peut également adresser ses observations par courrier postal à l'attention du Président de la commission d'enquête, M. Jacobus au siège de l'enquête publique (SM SCoT Grand Douaisis – Enquête publique – 36, rue Pilâtre de Rozier – Parc d'activités de Fort de Scarpe – 59 500 DOUAI).

Les observations du public peuvent être transmises aux membres de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures fixés pour les permanences d'accueil du public. Seules les observations parvenues dans les délais de l'enquête publique sont prises en compte.

REGISTRE DEMATERIALISE

Un registre d'enquête publique électronique est également disponible en ligne à l'adresse suivante : revision-scot-grand-douaisis@mail.registre-numerique.fr.

Le public peut faire part de ses observations sur ce registre.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de SCoT du Grand Douaisis ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis par courrier postal à l'adresse suivante : 36, rue Pilâtre de Rozier – Parc d'activités de Fort de Scarpe – 59 500 DOUAI.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

RAPPORT ET CONCLUSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés par le public pendant un an à compter de leur réception aux sièges du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis ; de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ; de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent ; sur le site internet du SCoT Grand Douaisis <http://grand-douaisis.fr> et à la préfecture du Nord.